



Communiqué de presse

Date 14.05.2019
Embargo

Peste porcine africaine : le programme de détection précoce chez les sangliers livre ses premiers résultats

La peste porcine africaine (PPA) continue de se propager en Europe et il n'est pas exclu qu'elle gagne un jour la Suisse. Afin de s'y préparer, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a lancé en avril 2018 un programme national de détection précoce. L'objectif est d'identifier rapidement les éventuels sangliers indigènes infectés et donc d'empêcher, le cas échéant, la propagation de cette épizootie. À ce jour, tous les sangliers testés sont indemnes de PPA.

Depuis un an, un certain nombre de sangliers trouvés morts, tirés pour cause de maladie ou accidentés ont été soumis à un test de dépistage ciblé de la PPA afin de détecter le plus tôt possible l'introduction de l'épizootie dans la population suisse de sangliers. Depuis le début du programme en avril 2018, cela représente près de 150 sangliers examinés dans toute la Suisse. Les chasseurs ou les gardes-faune prélèvent des échantillons soit directement sur le lieu de découverte de l'animal soit, par exemple, dans les centres de collecte de cadavres d'animaux ; ces échantillons sont ensuite analysés par le laboratoire de référence (Institut de virologie et d'immunologie IVI). Grâce à la bonne collaboration entre les différents services vétérinaires cantonaux et services de la chasse, les chasseurs et les différentes instances fédérales, il a été possible de recueillir un nombre d'échantillons satisfaisant par rapport à la densité de sangliers. Selon les premières indications, la Suisse est à ce jour indemne de la maladie.

Cependant, le risque d'introduction de la PPA dans notre pays restant élevé, le programme de détection précoce doit être poursuivi et ce, de manière intensive. Le programme est donc reconduit en 2019/2020 et tous les chasseurs et gardes-faune, sont invités à rester extrêmement vigilants et à poursuivre leurs efforts.

La Suisse se prépare

En cas d'apparition de la peste porcine africaine chez les sangliers en Suisse, les mesures de lutte demanderaient une intense collaboration entre tous les milieux concernés, soit les services vétérinaires, les milieux agricoles, de la chasse et des forêts. Des directives techniques ont donc été élaborées afin de pouvoir, en temps voulu, se coordonner rapidement et informer les milieux concernés. Elles sont en consultation. De même, des exercices pratiques seront organisés dans certains cantons dans le courant de l'année.

Prévention essentielle

La peste porcine africaine est une maladie virale contagieuse dont l'évolution est la plupart du temps fatale chez les porcs domestiques et les sangliers. Elle n'est pas dangereuse pour l'homme. La PPA se propage en Europe depuis quelques années et touche actuellement plusieurs pays de l'UE. La détection précoce des épizooties est un élément important de la prévention. Elle permet de prendre des mesures préventives et de limiter les dommages.

À l'heure actuelle, le principal risque d'introduction de cette maladie dans notre pays réside dans l'importation, depuis des pays touchés, de produits à base de viande de porc ou de sanglier contenant le virus de la PPA (comme du jambon ou du salami). Des restes de repas, jetés négligemment sur des aires de pique-nique ou dans la forêt et mangés par des sangliers, peuvent par exemple infecter des animaux.

Renseignements :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires (OSAV)
Service médias
Tél. 058 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI